Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240229-29022024_6-DE

-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Fabrice ALBERT (suppl. Alain SEVERAC), Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,

Absents excusés : Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Yves LE POEC, Thierry VIEULES, Alain SEVERAC,

Ont donné procuration : Vanessa RABAUD à Arnaud SIRGUE-BEC, Marie Line BRUNET à Bruno BOUSQUET, Yves LE POEC à Joël MARQUES,

Monsieur Bernard LAFON a été désigné secrétaire de séance.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Membres en exercice : 29. Membres présents : 26. Nombre de votes : 29.
-Date de la convocation : 15/02/2024 - date d'affichage : 15/02/2024.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Délibération n° 2024/06
Objet: Attribution de subventions dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou.

Le Président rappelle que la CCMAV a engagé, depuis le 2 mars 2020, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. L'OPAH est menée conjointement avec la Communauté de Communes Centre Tarn.

Cette opération est destinée à accompagner les propriétaires de logements à réaliser des travaux d'amélioration du confort qui peuvent porter sur des éléments de sécurité ou de mise aux normes (électricité, gros œuvre…), d'adaptation à la perte d'autonomie ou encore de rénovation énergétique. Pour cela, les Communautés de Communes ont mis en place :

- un accompagnement gratuit destiné aux propriétaires pour les aider à définir leur projet et monter les dossiers de demande d'aide,
- un règlement d'attribution des aides aux travaux, approuvé par le Conseil communautaire le 19 décembre 2019.

Madame Mariella PARMIGIANI, demeurant 97 rue de la Rachoune à Albi, souhaite réaliser des travaux de rénovation globale d'un logement situé au lieu-dit La Teillède à Paulinet en vue d'y établir sa résidence principale, pour un montant de 61 456,08 € HT. Conformément au règlement d'aide, Madame Mariella PARMIGIANI peut bénéficier d'une aide de 10 000 €.

Monsieur Michael BARTHEZ, demeurant 264 chemin de l'Hoump à Le Fraysse, souhaite réaliser des travaux de rénovation globale d'un logement situé au lieu-dit l'Hoump à Le Fraysse en vue d'y établir sa résidence principale, pour un montant de 74 055,12 € HT. Conformément au règlement d'aide, Monsieur Michael BARTHEZ peut bénéficier d'une aide de 10 000 €.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240229-29022024_6-DE

Le Conseil communautaire,

- Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou adopté le 19 décembre 2019,
- Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat 19 décembre 2023 pour le dossier de Madame Mariella PARMIGIANI,
- Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat pour le dossier de Monsieur Michael BARTHEZ,
- Vu les dossiers de demande de subvention, dûment présentés,
- Sur proposition de la Commission Aménagement du territoire et Planification,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Abstention : 1 (Sébastien PAULHE),
Votes Pour : 28

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- subvention de 10 000 € à Madame Mariella PARMIGIANI dans le cadre de son dossier de demande d'aide,
- subvention de 10 000 € à Monsieur Michael BARTHEZ dans le cadre de son dossier de demande d'aide,

DIT que le versement de la subvention sera réalisé conformément aux modalités énoncées dans le règlement des aides aux travaux dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Haut Dadou.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :	Le Secrétaire de séance Bernard LAFON	Le Président Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefranchois.fr le 1er mars 2024.